

# LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE  
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

## INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale... 3 la ligne  
Reclames... 1 fr.  
Annonces anglaises... 0 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier  
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE :  
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

## ABONNEMENTS

Trois mois Six mois  
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.  
Autres départements... 6 fr. 14 fr.  
Etranger et Union postale... 10 fr. 18 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,  
Quai de l'Hôpital

## BOURSE DE PARIS

Du 11 Janvier 1882

100 français	84 17	Crédit mobilier	710
100 amortissables	81 15	Crédit Lyonnais	806
100 nouveau	84 7	Mobilier espagnol	867
100 français	114 50	Union générale	2875
100 5 0/0	87 10	Foncière lyonnaise	545
100 6 0/0	87 10	Autrichiens	675
100 5 0/0	85	Lombards	305
100 5 0/0	13 85	Sarragossa	545
100 5 0/0	13 85	Nord-Espagne	675
100 5 0/0	13 85	Transatlantique	675
100 5 0/0	13 85	Suez	8045
100 5 0/0	13 85	Consolidés à Londres	100
100 5 0/0	13 85	Panama	100

## TÉLÉGRAMMES DE NUIT

VIL SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

## NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 11 janvier.

### LES ELECTIONS A VÉRIFIER

Sur les 557 élections qui ont eu lieu le 21 avril et le 4 septembre, la Chambre en a vérifié 554. Il reste donc à vérifier trois élections, celles de MM. Paillard-Duclère (Sarthe), Franconis (Guyane) et Blansubé (Cochinchine). En outre, la Chambre devra vérifier les élections du 4 décembre dernier, à savoir celles de M. Ernest Lefèvre (Seine), Emmanuel Arène (Corse), Chavoix (Dordogne) et Treille (Constantine); plus les cinq élections du 18 décembre, à savoir celles de MM. Lafont (Paris, 18<sup>e</sup> arrondissement), Lagrange (Lyon, 1<sup>e</sup> circonscription), Leydet (Aix), Granet (Arles) et Devès (Bagnères-de-Bigorre). En résumé, douze élections sont encore à vérifier.

Nous rappelons, d'autre part, que cinq élections ont été soumises à une enquête. Ce sont celles de MM. de Ladoucette (Ardennes), de Lanjuinais (Morbihan), de Soubeiran, Pain et Gustave Serph (Vienne).

Enfin quatre élections ont été invalidées : ce sont celles de MM. l'abbé Dagonne et Boscher-Delaugle (Côtes-du-Nord), Amagat (Cantal) et Codet (Haute-Vienne).

### RÉUNION DE L'EXTRÊME GAUCHE

Dans la réunion qu'elle a tenue hier soir, l'extrême gauche a discuté la question de savoir s'il fallait adresser au gouvernement une interpellation sur la politique générale ou faire trois interpellations séparées sur les faits relatifs, 1<sup>o</sup> aux nominations dans l'armée et dans la diplomatie; 2<sup>o</sup> à l'intervention de l'armée dans la grève de la Grand'Combe; 3<sup>o</sup> aux incidents qui se sont produits à la manifestation pour l'anniversaire de Blanqui.

Le groupe s'est prononcé pour une interpellation portant sur la politique générale. M. Marcou seul a voté contre. Cette interpellation sera déposée aussitôt après la constitution définitive du bureau. M. G. Périn a été chargé de la développer à la tribune. MM. Clemenceau et Desmons se proposent d'intervenir.

Le groupe a en outre décidé de poser les candidatures suivantes aux sièges de vice-présidents : MM. Georges Périn, Boyssset, Lockroy et Gatiéau.

Elle posera comme secrétaires, MM. Brousse et

Dutailly. L'extrême gauche se réunira de nouveau jeudi, à une heure, avant la séance de la Chambre.

Aucun des membres dissidents n'assistait à la réunion qui ne comptait pas plus de vingt à vingt cinq députés.

### LA RÉUNION PLÉNIÈRE DES GAUCHES

La réunion plénière des gauches a adopté la candidature, comme vice-présidents de la Chambre, de M. Philippoteaux, par 84 voix; celle de M. Goblet, par 79; celle de M. Lepère, par 73; celle de M. Tirard, par 66, sur 116 votants.

M. Boyssset, candidat de l'extrême gauche, a obtenu 49 voix, et M. Georges Périn 13.

La réunion a décidé de conserver les mêmes secrétaires et les mêmes questeurs.

### LES DÉPUTÉS DE PARIS

La réunion des députés de Paris s'est ralliée au projet d'interpellation de l'extrême gauche sur la politique générale.

On y joindra la question relative à la manifestation Blanqui.

### LA GAUCHE RADICALE

La gauche radicale s'est également réunie. Il y avait environ quatre-vingt membres présents, sous la présidence de M. Sarlat, président du groupe.

On a décidé de se rendre à une réunion plénière pour appuyer la candidature de M. Boyssset comme vice-président.

La gauche radicale tiendra vendredi une nouvelle réunion dans laquelle elle examinera les nominations récentes du ministère.

### LA GRÈVE DE LA GRAND'COMBE

Il se confirme que M. Desmons, député du Gard, posera une question au gouvernement au sujet de l'envoi des troupes à la Grand'Combe.

Au besoin, M. Desmons transformerait sa question en interpellation; mais, avant de prendre une décision à cet égard, il désire en entretenir le groupe de l'extrême gauche.

### LE BARRAGE DE PERREGAUX

On s'attendait beaucoup d'une interpellation qu'un député algérien doit adresser au sujet de la catastrophe de Perregaux.

Il paraîtrait qu'à la dernière session du conseil général d'Oran, un des conseillers généraux aurait exposé ses craintes de voir le barrage se rompre à la première crue.

MM. Vagnon et Cely, deux autres conseillers, auraient adjuré le préfet, M. Laugier-Mathieu, de prendre les mesures nécessaires pour prévenir une catastrophe.

Aucune vérification du barrage n'aurait été ordonnée.

### L'ASSEMBLÉE NATIONALE

En prévision de la prochaine réunion du congrès, la questure de la Chambre a fait préparer des cartes d'entrée portant en tête : *Assemblée nationale*.

### RÉUNION DES GAUCHES SÉNATORIALES

Les bureaux des trois groupes de la gauche du Sénat se sont réunis à l'issue de la séance d'hier pour prendre quelques résolutions en vue du renouvellement prochain du bureau du Sénat et pour décider s'il y a lieu de convoquer une réunion plénière ou de laisser les trois groupes délibérer séparément sur les choix à faire du président, des secrétaires et des questeurs.

La droite du Sénat s'est également réunie; elle a décidé de ne prendre aucune décision en ce qui concerne l'élection du bureau définitif, elle attendra la décision du centre gauche, et dans le cas où ce choix ne lui conviendrait pas, elle voterait à bulletins blancs.

### LES DISSIDENTS DU CENTRE GAUCHE AU SÉNAT

Les dissidents du centre gauche renonceraient, assure-t-on, à leur ancienne politique d'alliance avec la droite.

Les chefs de ce petit groupe seraient disposés à convoquer leurs collègues pour leur faire part de leur idée sur la nouvelle attitude à prendre.

Nous enregistrons ce bruit d'un revirement sous toutes réserves.

### LA QUESTION DE CABINET

Le *Paris* publie une note déclarant que personne ne peut dire exactement sur quel point précis de la politique ni sous quelle forme M. Gambetta posera la question de cabinet.

Il est cependant certain que, dès le début de la session, la majorité républicaine sera mise respectueusement en demeure de se prononcer non-seulement sur l'ensemble de la politique, mais sur des actes particuliers dont on altère la signification.

Si l'idée du scrutin de liste est admise par les députés, le président du conseil comprendra et s'engagera dans quelles limites sa responsabilité doit être engagée.

Dans tous les cas, il serait imprudent et indiscret d'escompter d'avance les désirs ou les craintes du chef du cabinet.

Les journaux qui lui prêtent l'intention de faire violence au sentiment de ses collègues et qui le croient capable de se faire battre de parti pris, le connaissent aussi peu qu'ils connaissent mal la Chambre.

## Les explications de M. Gambetta

Paris, 11 janvier.

Voici le sens général d'une conversation que plusieurs députés ont eue hier avec le président du conseil :

Répondant à des questions qui lui étaient posées relativement aux récentes nominations qui ont paru au *Journal officiel*, M. Gambetta a déclaré que MM. Weiss et de Miribel ne seraient, en somme, que des instruments, et qu'un chef de cabinet avait toujours le droit de choisir ses collaborateurs.

Il est absolument faux de dire que ces nominations sont un défi jeté à l'opinion publique; M. Gambetta récusait absolument cette appréciation. Il est non moins faux de prétendre qu'elles sont l'application d'un système autoritaire. L'appel fait au concours de M. Floquet, chef de la gauche radicale, est la contradiction formelle d'une semblable interprétation.

La vérité est que M. Gambetta a cherché à rallier au régime républicain toutes les capacités du pays, en les mettant au service des intérêts nationaux. Un gouvernement solidement établi ne doit pas connaître l'esprit d'exclusion et de défiance. Au surplus, c'est sur sa politique générale qu'un cabi-

net doit être jugé et non sur des nominations individuelles.

M. Gambetta a également confirmé à divers députés de la majorité qu'il demanderait le scrutin de liste dans le projet de révision de la Constitution. A ceux qui lui exprimaient leur étonnement de le voir reprendre cette question, il a répondu : « J'ai toujours été partisan du scrutin de liste. Je ne crois pas qu'il y ait, étant donnée la forme républicaine, d'autre moyen d'assurer la stabilité et l'autorité du gouvernement. Sans le scrutin de liste, il n'y aura pas de majorité compacte et les ministères continueront de succéder aux ministères devant le pays qui ne comprend rien à ces changements et qui s'en fatiguera. Puisque tels sont mes principes et telle est mon opinion, il est juste que j'y conforme ma conduite, aujourd'hui que je suis au pouvoir. »

M. Gambetta a surtout insisté sur ce point que l'introduction du scrutin de liste dans la Constitution n'était pas une menace pour la durée de la Chambre. « Celle-ci, a-t-il dit, aura toujours à faire la loi électorale avant de se séparer. Comme elle est maîtresse de son ordre du jour, elle ne le fera que quand elle voudra, et par conséquent au moment où expirera la durée de la législature actuelle. »

Le président du conseil n'a pas caché qu'il s'attendait à rencontrer beaucoup d'opposition sur ce point. « Mais, a-t-il ajouté, si je ne puis pas conquies la majorité, je préfère me retirer sur cette question plutôt que sur toute autre. »

## LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 11 janvier.

La *France* croit que M. Gambetta désire quitter le pouvoir pour retrouver sa popularité perdue.

Le *National* soutient que le rétablissement du scrutin de liste serait l'abrogation de la loi électorale actuelle.

Le *Paris* dit que le pays veut entre autres réformes une loi sur les récidivistes, l'achèvement de la législation militaire et le recrutement des Chambres selon la logique républicaine.

Le *Télégraphe* dit qu'il pardonnerait aux gouvernements qui auraient commis des fautes, mais non à ceux qui n'ayant rien fait sont oubliés comme des rois fainéants.

Le *Temps* dit que la session de 1882 doit donner des résultats positifs, que des réformes urgentes sont attendues, si le gouvernement veut répondre à l'attente générale, et qu'une division entre les deux Chambres serait inexplicable.

## LES TRAITÉS DE COMMERCE

Paris, 11 janvier.

Lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre près le gouvernement français, a eu hier une longue conférence avec M. Rouvier, ministre du commerce. Il s'agissait de demander au ministre quelles étaient

— Dois-je attendre longtemps encore ? demanda-t-il à l'expéditionnaire chargé de la besogne qui le concernait.

— Dix minutes environ, Monsieur le duc.

— J'en profiterai pour jeter un coup d'œil aux travaux exécutés par mes ordres.

— Quand Monsieur le duc reviendra, j'aurai fini.

— Georges de la Tour-Vaudieu sortit derrière René Moulin.

Il l'aperçut à cinquante pas de lui, causant avec un des gardiens du cimetière.

Le gentilhomme s'arrêta comme pour examiner les sépultures placées sur son chemin, mais dans le but unique de surveiller cet inconnu qui venait de réveiller dans sa mémoire un souvenir terrifiant, endormi depuis longtemps.

— René disait au gardien :

— Voulez-vous m'indiquer, monsieur, la douzième division ?...

— Parfaitement... Vous n'avez qu'à suivre l'allée dans laquelle nous nous trouvons... C'est au bout, à droite et à gauche... Je vais par là du reste et je puis vous conduire.

— J'accepte bien volontiers...

— Les deux hommes se mirent en marche, côte à côte.

Le duc de la Tour-Vaudieu, les voyant s'éloigner, quitta son poste d'observation et les suivit.

— C'est un tombeau que vous cherchez ? demanda le gardien à René.

— Oui, monsieur, répondit ce dernier, le tombeau d'un supplicié dont le corps a été réclamé par la famille...

— Ah ! ah ! la TOMBE JUSTICE, comme nous la nommons ici à cause du mot unique gravé sur la pierre...

— Celle-là même...

— Très bien... C'est une des curiosités du cime-

## FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

# LE FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

## PREMIÈRE PARTIE ABEL & BERTHE

— Le 2 août...  
— Merci, monsieur...  
Le conservateur ouvrit un cartonnet et chercha, parmi des liasses de papiers, un dossier assez volumineux qu'il consulta.

— Achat de la concession à perpétuité d'un terrain libre attendant un monument funéraire de la famille de la Tour-Vaudieu, dit-il à hauts voix, et frais de construction d'une annexe...  
— C'est bien cela.

— Je vais faire établir les comptes... Monsieur Brieu... ajouta le conservateur en s'adressant à un employé, veuillez prendre les souches du mois d'août douzième division... Vous ferez le relevé de ce qui concerne Monsieur le duc...  
Le subalterne se mit aussitôt à la besogne.

En ce moment, René Moulin entra dans le bureau.

— L'employé par qui Georges de la Tour-Vaudieu avait été accueilli demanda au mécanicien :  
— Monsieur désire ?...  
— Un simple renseignement, monsieur.

— De quelle nature ?  
— Voici ce dont il s'agit : Trop confiant en ma mémoire infidèle, je parcourus le cimetière depuis plus d'une heure, cherchant une tombe... J'ai cru que je parviendrais à la trouver seul, mais c'était une illusion...

— Le terrain où se trouve cette tombe a-t-il été l'objet d'une concession à perpétuité ?  
— Oui, monsieur...  
— A quelle division appartient ce terrain ?  
Je ne l'ai jamais su.

— A quelle époque remonte la concession ?  
— A vingt ans.

— Le nom de la famille concessionnaire du caveau ?  
— Ce n'est point un caveau, monsieur, c'est une simple tombe, très humble, mais bien facile à reconnaître, car sur la pierre tumulaire se trouve gravé ce seul mot : JUSTICE !

— Cette tombe est en effet très connue... répliqua l'employé. C'est celle d'un condamné à mort dont la famille a réclamé le corps après l'exécution...  
— Oui, monsieur...  
Le duc Georges de la Tour-Vaudieu, en attendant les pièces qu'on devait présenter à sa signature, écoutait machinalement cette conversation.

Les dernières paroles de l'employé le firent tressaillir. Il fronça les sourcils et prêta l'oreille avec une attention inquiète.

L'employé poursuivit :

— Ce condamné à mort s'appelait Leroyer... Paul Leroyer, si je ne me trompe pas...  
— Vous ne vous trompez pas...  
— Il fut exécuté pour crime d'assassinat commis sur la personne d'un de ses proches parents, un médecin, je crois...  
René Moulin fit avec émotion un signe affirmatif.

— Eh bien ! monsieur, la tombe du guillotiné se

trouve dans la douzième division... Tout le monde ici la connaît et le premier gardien que vous rencontrerez vous désignera son emplacement.

Georges de la Tour-Vaudieu pâlisait et rougisait tour à tour. A coup sûr le nom de Paul Leroyer produisait sur lui une impression profonde, mais personne ne songeait à remarquer sa physionomie bouleversée.

— Quel peut-être cet homme ? se demandait-il en regardant René avec une angoisse voisine de l'effroi.

Le mécanicien reprit :

— Pardonnez-moi, monsieur, si je vous questionne encore, et soyez convaincu que ce n'est pas un simple sentiment de curiosité qui me fait agir...  
— Je suis tout à votre disposition et prêt à vous répondre...  
— La tombe de Paul Leroyer est-elle entretenue ?  
— Je ne sais, monsieur... Les détails d'entretien regardent les concessionnaires et se font à leurs frais... Nous n'avons pas à nous en occuper...  
— Vous ignorez, par conséquent, si la famille du condamné vient visiter sa sépulture...  
— Je l'ignore...  
— Il est donc inutile de vous demander si la demeure actuelle de cette famille vous est connue ?  
— Inutile, oui monsieur, mais les gardiens du cimetière, exerçant une surveillance incessante, se ront certainement à même de vous renseigner beaucoup mieux que moi, et rien ne vous empêche de les interroger...  
— C'est ce que je vais faire... Merci, monsieur...  
René Moulin quitta le bureau et s'engagea pour la seconde fois dans les sombres avenues de la cité des morts.

Le duc de la Tour-Vaudieu se leva, en proie à une agitation fébrile qu'il cherchait vainement à cacher.

les dernières concessions que la France pouvait faire au sujet des tarifs applicables aux marchandises anglaises importées sur notre territoire. Malgré la bonne volonté évidente manifestée par le nouveau cabinet, il est certain que l'entente n'est pas encore faite sur ce point, et c'est ce qui motive l'ajournement du retour à Paris de Sir Charles Dilke, sous-secrétaire d'Etat au Foreign-Office, ainsi que des autres négociateurs chargés de poursuivre les pourparlers relatifs au renouvellement du traité de commerce entre la France et l'Angleterre.

D'un autre côté le *Standard* dit que les difficultés des négociations du traité de commerce relatives aux tissus et aux laines persistent toujours. Depuis le retour de sir Ch. Dilke à Londres, aucune communication n'a été échangée entre la France et l'Angleterre.

M. Crowe est resté à Paris pour recevoir les nouvelles propositions éventuelles de la France; mais aucune proposition n'a été faite. La rupture des négociations paraît définitive. Toutefois, il y a chance pour une nouvelle prorogation du traité actuel.

Le correspondant parisien du *Daily Telegraph* dément le bruit de la rupture des négociations, et constate que depuis les dernières concessions de la France, les difficultés concernant l'harmonisation des droits sur les laines sont presque terminées. Le seul obstacle sérieux serait les droits sur les colons.

Le *Daily Telegraph* espère qu'il interviendra un compromis satisfaisant pour les deux parties. Il fait observer que l'intention attribuée à l'Angleterre d'admettre les vins alcoolisés avec des droits réduits pour vexer la France, amènerait en réalité un nouveau développement de l'ivrognerie en Angleterre.

M. Rouvier, ministre du commerce, a eu ce matin une entrevue avec les délégués suisses, pour la conclusion du traité de commerce. D'après une dépêche de La Haye, le traité de commerce franco-hollandais aurait rencontré un accueil peu favorable dans les bureaux de la seconde Chambre.

Les compensations que la France accorde et l'exception sur le tarif général pour les produits néerlandais sont regardées comme insignifiantes. On demande des explications et l'on insiste pour que des démarches soient faites auprès du gouvernement français afin d'introduire quelques rectifications dans le traité.

## La composition du Sénat

Au lendemain du renouvellement du 8 janvier, il nous a paru intéressant de donner un tableau complet de la composition du Sénat et de la nouvelle répartition de ses membres.

On peut désormais distinguer dans l'Assemblée du Luxembourg trois fractions principales: 1° la majorité républicaine; 2° la droite bonapartiste monarchiste; 3° la centre gauche dissident.

Ces trois fractions comprennent, dans le Sénat renouvelé, la première 175 membres, la seconde 95, et la troisième 30.

On voit dès lors que toute coalition du centre gauche dissident avec la droite proprement dite, fournirait au plus 125 membres contre 175, dont se composerait désormais la majorité républicaine. Les incidents de ces deux dernières années, comme le rejet de l'article 7, le démembrement de la loi sur l'instruction laïque et obligatoire, etc., ne sont donc plus à redouter à l'avenir.

D'ailleurs, afin qu'on puisse juger exactement de la composition de ces trois fractions, nous donnons ci-dessous la liste des membres de chacune d'elles: Sénateurs de la majorité républicaine (les noms en italique sont ceux des inamovibles):

Adam, Arago, Abel, Barbey, Barne, Marcel Barthe, Barthélemy Saint-Hilaire, Bazille, Bernard, Berteaux, Berthelot, Billot, Xavier Blanc, Bonnet, Boucher-Cadart, Bozérian, Charles Brun, Callen, Ca'mon, Campanan, Carnot, Carquet, Cassot, de Chabron, Challemeil-Lacour, Chardon, Charbon, Chaumontel, Chavassieux, Chrus, Claude, Combesseure, Corbon, Cordelet, Cordier, Cuvinat, Dauphin, Dauphinot, Deffès, Delacroix, Delord, Demiautte, Desroche, Deschenel, Desmazes, Devaux,

Ducier, Doucet, Duclerc, Dafay, Dufesne, Duménil, Dupouy, Dupré, Dutilleul, Faidherbe, Farines, Farre, Faye, Fayolle, Ferry, Ferrouillat, Foubert, Foucher de Careil, Fournier (Nord), Frébault, de Freycinet (comptant pour 4 sièges), Gailly, Garrisson, Gauthier de Rumilly, Guyot, Gazagne, Gent, Gilbert-Boucher, Goguet, Goutay, Albert Grévy, Gresley, général Grévy, Griffa, Guiffrey, Guillemant, Guinot, Guyot, Guyot-Lavaline, Hébrard, Honoré, Huguet, Humbert, Issartier, Jacques, Jauréguiberry, Jaurès, Jobard, John Lemoinne, Kiener, Labiche (Eure-et-Loir), Labiche (Manche), Labitte, Lacaze, Lacomme, de Lafayette, Lagache, Laget, Lamorte, Laserve, Laurent-Pichat, Lebastard, Leblond, V. Lefranc, Lelièvre, Lemonnier, Lenoël, Lepouzé, Le Royer, Lucet, de Lur-Saluces, Magniez, Magnin, Malens, Martel, Henri Martin, Massé, Massiet du Biest, Masson de Morfontaine, Mathey, Mazeau, Meinaudier, Merlin, Michal-Ladichère, Millaud, Munier, Ninard, Noblot, Oudet, Palotte, Parent, Pelissier, Pelletan, Peyrat, Pin, Rampon (Yonne), de Reigny, de Rénusat, Michel Renaud, Ribière, Rigal, Robin, Roger-Marvaise, Ronjat, Roques, Rubillard, Saluève, Léon Say, Scherer-Kestner, Scholcher, Teisserenc de Bort, Tenaille-Saligay, Testelin, Thuret, Tolain, Vallier, Varroy, Victor Hugo, Vigarozy, Vissaguet, Vivenot, Waddington et Wurtz.

Sénateurs appartenant à la droite (les noms en italique sont ceux des inamovibles): Ancel, d'Andigné, Arnaudeau, d'Audiffret-Pasquier, Audren de Kerdel, Baragnon, Ferdinand Barrot, Bathie, Beraldi, Bertrand, Bocher, Boffinot, Boisse, de Boudy, de Bosredon, Brémont d'Ar, de Broglie, Lucien Brun, Brunet, Buffet; Canrobert, de Carayon-Latour, de Carné, Chaboud-Latour, de Champagny, de Chantemerle, Chesnelong, de Cissey, Clément, de Cornulier, de Cornulier-Lucinière, Daussel, Delsol, Dieudé-Desly, de Douhet, Duchaffaut, Dumon, Dupuy de Lôme, Duval, Espivent de la Villeboisnet, de Fiers, de Forsanz, Fourichon, Henry Fourrier, de Fourou, Fresneau, Gallon d'Jstria, Gauvineau, de Gavardie, Grandperret, Halgan, d'Haussonville, Joubert, Kolb-Bernard, Lacave-Laplague, de Ladmirault, Lafond de Saint-Mur, de Lajaille, Sainte-Croix de Larcy, de Lareinty, de La Siotière, de Lavrignais, Leguay, Lizot, de Lorgeril, Martenot, Mayran, de Mérode, Michel, Monjaret de Kerjegu, de la Monneraye, de Montaignac, Pajot, de Parieu, Paulmier, Piétri, Poriquet, Pouyer-Quertier, De Ralsmes, de Ravignan, ds Rivière, Robert, Roy de Loulay, De Saizy, Soubigou, Tailhand, Théry, de Tréveneuc, de Trévèlle, De Vallée, Vast-Vimeux, de Veauce, Viellard-Migeon, Wallon.

Membres du centre gauche dissident (les noms en italique sont ceux des inamovibles): D'Andlau, Béranger, de Chadois, Chanzy, Cherpin-Corne, Denis, Denormandie, Dubois-Fresney, Eymard-Duvernay, Fournier (Indre-et-Loire), Gouin, Jounin, Krantz, Laboulaye, de Lasteyrie, Luro, de Maleville, Pons, Pothuau, comte Rampon, Robert de Massy, Roussel, de Rozière, de Saint-Pierre, de Saint-Vallier, Jules Simon, Toupet des Vignes, Tribert, de Voisins-Lavernière.

## Informations

Paris, 10 janvier.

### L'option de M. de Freycinet

M. de Freycinet opte décidément pour la Seine. Voici en effet le texte exact de la note qui a été envoyée samedi dernier aux délégués sénatoriaux de la Seine.

« Par une lettre datée de Montauban, 2 janvier 1882, confirmant son discours sur la politique générale et répondant à la question de plusieurs électeurs sur un point plus spécial au département de la Seine, M. de Freycinet a répondu: « Vous savez que je suis partisan de l'extension des libertés communales et départementales, aussi large que possible, en tout ce qui ne touche pas l'unité politique et la sécurité. En particulier, pour la

Seine, je suis prêt à élargir une loi nouvelle dans le sens, autant que possible, d'un retour au droit commun, de manière à satisfaire en même temps, dans une large mesure, les réclamations de la banlieue. « Enfin, vous savez que je suis tout prêt, le cas échéant, à opter pour Paris. »

### L'élection de Béziers

Un grand nombre d'électeurs républicains de l'arrondissement de Béziers, considérant que l'union est presque impossible dans la deuxième circonscription, à cause de la multiplicité des candidatures républicaines locales qui sont en présence, ont décidé d'offrir la candidature à M. Floquet, pour remplacer M. Devès.

On sait que M. Floquet ne peut pas se représenter dans la Seine, mais il peut se représenter partout ailleurs. Si M. Floquet accepte, son succès paraît assuré, tous les candidats devant s'effacer devant lui. M. Floquet est déjà connu dans l'Hérault, où il a été candidat de l'opposition en 1863 et en 1868.

Il paraît, toutefois, que M. Floquet, pressenti à ce sujet, aurait décliné la proposition.

### L'élection d'Orange

M. Jules Gaillard, avocat à la cour d'appel de Paris, vient d'informer les électeurs d'Orange qu'il pose sa candidature radicale anti-opportuniste pour le siège législatif laissé vacant par M. Gent, sénateur de Vaucluse.

### La population de Paris

Les résultats du recensement opéré le 18 décembre dernier, sont aujourd'hui complètement connus pour le département de la Seine.

La population de la ville de Paris est aujourd'hui de 2,225,910; elle était en 1876 de 1,988,806, soit en cinq ans une augmentation de 237,104.

Les arrondissements excentriques sont ceux où la population s'augmente dans les proportions les plus rapides. Cinq d'entre eux se sont accrues de plus de 20,000 habitants.

Quant à la population totale du département de la Seine, elle a subi depuis 1876 une augmentation de 311,961 habitants. Colombes, Saint-Ouen, Levallois-Perret sont les communes où l'on constate les accroissements les plus considérables.

La vérification définitive des résultats du recensement ne sera terminée qu'au 31 mars prochain.

### Les réceptions de l'Élysée

C'est à une date prochaine que commenceront les grandes réceptions de l'Élysée.

Quatre dîners officiels seront donnés: le premier, en l'honneur des présidents de la Chambre et du Sénat et des ministres; le second, aux chefs des corps d'armée et officiers supérieurs faisant partie de la garnison de Paris; le troisième, au corps diplomatique; le quatrième enfin, à divers personnages de distinction.

On dresse, en ce moment, la liste des bals et concerts.

### Au ministère de l'Agriculture

Le ministre de l'Agriculture vient d'instituer quatre commissions techniques, correspondant aux différents services du ministère: 1° agriculture; 2° hydraulique agricole; 3° forêts; 4° production chevaline. Chacune de ces commissions, présidée par le sous-secrétaire d'Etat, donnera son avis sur toutes les questions qui seront soumises à son examen.

### La corvée personnelle

Le général Campenon s'est préoccupé de l'impôt connu sous le nom de corvée personnelle, pesant sur les officiers sans troupes. Cette question se présentait en préparant au ministère le travail de l'unification des soldes.

Cette imposition avait sa raison d'être autrefois que les officiers sans troupes étaient véritablement en résidence, par rapport aux autres officiers. Aujourd'hui, il n'en est plus de même. La quotité à payer au fisc n'est pas considérable (3 fr. 75), mais elle constitue un état d'exception qu'il est désirable de faire cesser. Des pourparlers sont engagés dans ce sens avec le ministère des finances.

### Le général Chanzy

Le général Chanzy, qui vient d'arriver à Paris, a en aujourd'hui un long entretien avec M. Gambetta.

### Le phylloxera

M. Devès, ministre de l'Agriculture, vient d'envoyer aux préfets une circulaire relative aux mesures à prendre contre le phylloxera.

### Petites Nouvelles

M. Gougeard, ministre de la marine, a accepté l'invitation de la municipalité de Cherbourg pour l'inauguration du théâtre. Il devancera son départ pour étudier le plan des travaux de défense de la place, ainsi qu'il l'a fait dernièrement à Brest.

tière Montparnasse... Ce que je me permettrai d'appeler une sépulture légendaire... Nous ne manquons jamais de la faire voir aux visiteurs... Elle se trouve placée non loin de celle, encore plus légendaire, des quatre sergents de la Rochelle...

— Cette tombe est-elle entretenue?

— Dans la perfection.

René Moulin en entendant cette réponse, eut un mouvement de joie vive.

— Par les soins de qui? demanda-t-il.

— Par les soins d'une femme âgée, toujours en deuil, et d'un beau jeune homme... La veuve et le fils du condamné sans doute...

— Viennent-ils souvent ici?...

— Pas une semaine ne se passe sans qu'on les voie s'agenouiller sur la tombe et prier longuement.

## XIV

La joie du mécanicien grandit. Il allait donc retrouver enfin ceux que jusqu'à ce jour il avait cherchés avec tant d'ardeur et vainement.

— Pourquoi supposez-vous que ces visiteurs pieux soient la veuve et le fils du mort? reprit-il.

— Qui serait-ce si ce n'étaient eux?

— Ne sont-ils point accompagnés quelquefois d'une jeune fille?

— Jamais.

— Vous en êtes certain?

— Absolument certain.

— Et vous les voyez, dites-vous, chaque semaine?

— Oui Monsieur...

— Ont-ils un jour fixe?

— Je l'oserais l'affirmer de façon positive. mais il me semble bien que c'est le jeudi qu'ils viennent.

— Le matin, ou dans l'après-midi?

— Entre neuf et dix heures, le matin.

— Et toujours ensemble?

— Toujours autrefois, mais, depuis un mois environ, la dame âgée vient seule...

— Seul? répéta le mécanicien avec inquiétude.

— Oui, monsieur... J'ignore si son fils est absent ou malade, mais quand je rencontre la pauvre femme, il me semble que son regard est encore plus sombre et son visage encore plus triste que de coutume...

René sentit son cœur se serrer sous l'étreinte d'un funeste pressentiment.

— Madame Leroyer ne se faisait accompagner que par son fils... se dit-il. Berthe serait elle morte? Maintenant elle vient seule... Quel motif impérieux, et douloureux sans doute, peut éloigner Abel de ce touchant pèlerinage?...

L'esprit inquiet, l'âme oppressée, il baissa la tête, et pendant un instant n'adressa pas au gardien de question nouvelle.

Le due de la Tour-Vaudieu hâta le pas, peut-être à son insu, et se rapprocha.

Le surveillant prit une allée à gauche, puis un sentier à travers les tombes, et s'arrêta devant un massif d'arbres résineux formant un rideau très épais.

— Nous y voici... dit-il.

De l'autre côté du rideau de verdure se voyait une plaque de marbre noir inclinée.

Sur le marbre était gravé ce mot, surmonté d'une croix:

JUSTICE!!!

L'intérieur de chacune des lettres avait été peint en rouge sombre.

On eût dit qu'un sang liquide, ayant coulé goutte à goutte dans les entailles profondes de marbre, s'y était figé comme pour rendre impérissable un souvenir sinistre.

Une grille très simple entourait cette tombe...

les fers de lance de la grille supportaient des couronnes d'immortelles...

Tel était, dans son ensemble, le monument funéraire de Paul Leroyer.

Ce coin isolé et mystérieux offrait un aspect particulièrement triste, même au milieu des tristesses du séjour de la mort, et serrait le cœur.

René s'arrêta et se découvrit respectueusement.

Une sensation poignante s'empara de tout son être... il ploura les genoux et ses lèvres murmuraient une prière, puis sa pensée remonta vers un passé lointain.

En un instant il revit l'atelier où jadis, quand il était un tout jeune homme, Paul Leroyer l'avait introduit.

Il revit le petit appartement de la place Royale où vivaient heureux et souriants la charmante femme et les deux enfants de l'inventeur.

Il entendit les sanglots déchirants de ces êtres bien-aimés, alors que la police venait d'arracher de leurs bras celui qui pour eux était tout au monde.

La prison, la cour d'assises, l'échafaud passèrent successivement devant ses yeux.

Les rumeurs de la foule retentirent à ses oreilles... La tête sanglante roula devant lui...

Une plaie mortelle envahissait son visage.

De grosses larmes, dont il n'avait point conscience, tombaient une à une de ses paupières et roulaient sur ses joues.

Le gardien, silencieux, le regardait avec un étonnement mêlé de curiosité et d'émotion.

Ni l'un ni l'autre n'entendirent un pas furtif fouler le sol tout près d'eux.

Ils ne virent point un homme se glisser derrière les arbustes plantés autour de la tombe et à l'abri de ce rideau végétal, getter leurs mouvements, épier les paroles qu'ils pourraient prononcer.

Cet homme, on le devine, était le due Georges de la Tour-Vaudieu.

— M. Floquet a exprimé à M. Vergouand son désir de le conserver comme secrétaire général de la préfecture de la Seine.

— La commission de classement des officiers s'est réunie aujourd'hui au ministère de la guerre. Le général Saussier y assistait.

— On annonce la mort du peintre Vély, l'auteur du *Premier pas* et de tant d'autres œuvres charmantes.

— On annonce également la mort du sculpteur Dupré.

— On mande du Havre que ce matin la chaudière du *Nilus* a fait explosion; il y a eu plusieurs morts et une vingtaine de blessés.

— Le marquis de Noailles arrivera demain à Paris.

## BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Mercredi 11 Janvier 1882

3 0/0.....	84 80	Egypte.....	360 25
3 0/0 nouveau.....	84 80	Turc.....	14 05
5 0/0.....	114 75	Panama.....	560 25
Italian.....	87 35	Foncier.....	25 25
Extérieure.....	28 7/16	Alpines.....	25 25
Chemins Turcs.....	60 50	Suez.....	3140 25
Banque Ottom.....	861 25	Rio.....	761 87
Union.....	2920 25	Autrichiens.....	25 25
id. nouvelle.....	25 25	Crédit de Paris.....	25 25
Crédit de France.....	25 25	Laenderhanck.....	1125 25
Intérieure.....	25 25	Lombards.....	309 27
Phénix.....	887 50	Ottoman.....	25 25

## EN AFRIQUE

### Dans le Sud Oranais

Oran, 11 janvier. — Un télégramme de Laghouat confirme l'avis reçu précédemment relativement au projet des marabouts de tenter une invasion sur notre territoire, vers la région du Djebel Amour, où ils n'ont pas cessé d'entretenir des intelligences suivies et d'où ils chercheraient sans doute à pénétrer dans le Nord de la province.

D'après les renseignements recueillis, on suppose que les ennemis seraient parvenus à dissimuler leur marche en suivant à peu de distance dans le Sud, parallèlement à la ligne des ksours et hors de la portée de nos postes avancés, une ligne d'eau abondante aujourd'hui, qui les a conduits vers El-Mintia où les traces d'un goum d'une dizaine de cavaliers environ ont été relevées, traces venant du Sud-Ouest et y retournant.

Après les avoir suivies pendant deux heures, on les a abandonnés en constatant leur direction vers le Sud du Maroc.

On les attribue aux éclaireurs d'un parti se dirigeant vers l'Oued-Zergoum pour pénétrer dans la région où campent encore nos Laghouats du Ksel, maintenus uniquement par la force dans notre soumission, à moins qu'ils ne proviennent d'émigrants des ennemis venus pour s'assurer des moyens de défense de cette région. En tout cas, une attaque dans cette direction paraît probable sous peu.

Oran, 11 janvier. — Plusieurs émissaires envoyés au Maroc ayant été dépeuplés ou assassinés par les tribus marocaines hostiles, l'autorité a adressé des réclamations impérieuses à l'amel d'Oudjda qui a envoyé aussitôt deux cheiks discuter avec nous l'indemnité que nous exigeons et dont il a fait aussitôt après verser le montant, soit 1,845 fr. afin de prouver les bonnes intentions dont son gouvernement était animé à notre égard.

Le mauvais temps persiste dans le Sud d'une façon inquiétante, entravant tous les mouvements de nos troupes et rendant difficile et pénible le ravitaillement des colonnes. Des télégrammes d'Alfon de Géryville et de Saïda disent qu'il y a 22 mètres d'eau environ sur le sol. Depuis le 5 courant, il n'a pas cessé de pleuvoir en abondance.

Le convoi qui devait partir de Djelfa n'a pu se mettre en route, tous les chemins étant complètement impraticables et le terrain étant partout défoncé. Aussitôt que le temps redeviendra favorable le convoi se dirigera vers le Kreider où le rétablissement d'urgence des télégrammes pressants.

### Le barrage du Hamiz

Alger, 11 janvier. — On télégraphie du Fondouk, village situé à 23 kilomètres d'Alger, que le barrage du Hamiz est sur le point de céder. Il y a des fissures et des éboulements aux points d'attaches avec la montagne. Les vanes ne fonctionnent pas. On a voulu inutilement les ouvrir pour diminuer la charge. Les riverains de l'Oued-Hamiz ont reçu l'ordre d'évacuer leur domicile. Ils sont partis avec leurs troupeaux vers le fort de l'Eau.

Au bout de quelques minutes le gardien rompit le silence.

— Vous connaissez celui qui dort là? demanda-t-il en étendant la main vers la plaque de marbre.

— Je le connaissais... répondit le mécanicien, je le connaissais... et je l'aimais de toute ma vie.

— Vous étiez son parent, peut-être?...

— Non! mais un de ses ouvriers, ou plutôt de ses apprentis... Paul Leroyer était un inventeur de plus rare mérite... il aurait dû devenir célèbre et millionnaire!... Combien d'autres le sont aujourd'hui qui ne le valaient pas!...

J'entraî tout gamin dans ses ateliers... il fut bon pour moi, comme il était bon pour tous, et, quand je perdis mon père et ma mère, il me conseilla, il me guida, il fit de moi un travailleur et un honnête homme...

— Et il est mort sur l'échafaud?... murmura le gardien.

— Et il est mort sur l'échafaud... répéta René d'une voix sourde.

Le gardien poursuivit:

— J'étais déjà surveillant au cimetière Montparnasse il y a vingt ans... Je me souviens qu'on me conta beaucoup de choses étranges au sujet du supplicié, et j'ai entendu plus d'une fois discuter sa condamnation...

— Personne n'a su la vérité... répliqua le mécanicien.

Georges de la Tour-Vaudieu, attentif, retenait son souffle, sentait un frisson courir sur sa chair. Ses mains tremblaient.

— Qu'allait-il apprendre?

— Ainsi, vous, monsieur, reprit le gardien, vous croyez à l'innocence de Paul Leroyer?...

à suivre



